Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 121 (2018)

Artikel: De la crosse à la croix, l'ancien Évêché de Bâle devient suisse (congrès de Vienne - 1815)

Autor: Moeschler, Pierre-Yves

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-843776

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De la crosse à la croix, l'ancien Évêché de Bâle devient suisse (congrès de Vienne – 1815)

PIERRE-YVES MOESCHLER

Le deux-centième anniversaire du rattachement de l'ancien Évêché de Bâle à la Suisse et au canton de Berne n'a donné lieu à aucune célébration. On sait en effet à quel point cette décision du congrès de Vienne a généré discussions et conflits, qui ne sont pas encore complètement apaisés.

Les Archives de l'ancien Évêché de Bâle, institution gardienne de la mémoire de la principauté partagée entre les cantons actuels de Berne, de Bâle et du Jura, se sont donc donné pour mission d'organiser un colloque pour faire le point sur le contexte de cette décision controversée et sur les personnes, les courants et les faits qui sont à son origine. Les actes de ce colloque, réunissant une dizaine de contributions, ont été édités par les Archives de l'ancien Évêché de Bâle sous la direction de Jean-Claude Rebetez et de Damien Bregnard et publiés aux éditions Alphil.

Le cadre événementiel et les enjeux étant parfaitement exposés en introduction par Jean-Claude Rebetez, on peut se lancer dans la lecture d'articles fouillés qui analysent d'abord le contexte de la Restauration dans une approche débarrassée des distorsions de perspective que lui ont imposées les historiens libéraux du XIXe siècle (Irène Herrmann). Danièle Tosato s'interroge quant à elle sur la position des nouveaux cantons, pour qui le maintien de la souveraineté allait de pair avec l'intangibilité des frontières fraîchement acquises. Alors qu'on sortait de grands bouleversements et d'appartenances diverses, nombre de petites entités se sont vu imposer des solutions qui ne répondaient pas forcément à leurs vœux. On retient de cet article la complexité de la situation des nouveaux cantons de Vaud, d'Argovie, de Saint-Gall et du Tessin.

À Marco Jorio, le spécialiste de la question, la tâche de présenter les discussions et les circonstances qui ont fait de l'ancien Évêché un objet

de compensation en faveur de Berne, dès lors que les frontières des nouveaux cantons n'étaient pas remises en cause. La volonté des puissances de donner à la Suisse des frontières sûres affaiblissait la position de ceux qui souhaitaient que l'Évêché soit inclus dans la Confédération suisse avec le statut cantonal. L'auteur se penche en particulier sur la vaine tentative du prince-évêque François Xavier de Neveu de retrouver le sceptre temporel de la principauté. La déception des plénipotentiaires de l'évêque se tempère ainsi : « Nous devons toutefois nous estimer heureux d'être Suisses, puisque nous payerons peu et serons étrangers aux querelles politiques. »

Au défi de sonder l'avis des élites, à défaut de celui du peuple, Jean-Claude Rebetez répond de manière détaillée. On est frappé par la diversité des opinions et le souci d'éviter l'anarchie qu'on peut craindre dans un pays très disparate. Moutier est clairement le plus fort partisan de l'adhésion à Berne, considéré comme rassurant et offrant toutes les garanties de stabilité. L'idée de la création d'un canton, avec ou sans le retour du prince, bute sur les forts doutes que suscite la viabilité politique et économique d'un tel ensemble. Pourtant, les délégués de l'Évêché au congrès de Vienne, Delfis et Billieux, présentent des projets de Constitution, rédigés par le gouverneur d'Andlau et le pasteur Morel. Cela ne suffira pas à rassurer les puissances. La création d'un canton n'avait aucune chance : le gouverneur d'Andlau porte-t-il une responsabilité dans cet échec ? Rebetez est moins sévère que les historiens des XIXe et XXe siècles. Le personnage (1766 à 1839) fait d'ailleurs l'objet d'une intéressante biographie sous la plume de Vanja Hug. Le diplomate et homme d'État, parent de Metternich, est nommé gouverneur de l'Évêché à la Restauration. Il s'installe à Arlesheim. Connaisseur de la région, dans laquelle il a grandi, il peut la représenter dignement et a, plus que quiconque, les qualités requises. Toutefois, il ne bénéficie pas du soutien de la population, en particulier dans le Sud. Son projet de Constitution, bien que stipulant les principes libéraux de liberté et d'égalité, laisse une place prépondérante à la noblesse et au clergé. En ce sens, il est un homme du passé, ce qui le condamne à l'échec. Après la décision du Congrès de rattacher l'Évêché à la Suisse, c'est lui qui remet l'ancienne principauté au commissaire helvétique Johann Conrad von Escher, le 23 août 1815.

Mais comment le pays était-il gouverné pendant cette période d'incertitude, entre l'effondrement de l'Empire napoléonien et l'entrée dans la Confédération ? Damien Bregnard présente les permanences et les ruptures de cette période. Permanences dans la mesure où Andlau

maintient une partie des structures françaises et où les élites s'adaptent aux changements et restent en place. Samuel Imer sert d'exemple : il est bailli d'Erguël sous l'Ancien Régime, il devient administrateur pour l'Erguël, La Neuveville et la Montagne de Diesse par la volonté d'Andlau. Pendant les quelques mois d'administration fédérale, on prépare la remise au canton de Berne.

Se faire une idée de ce que voulait la population est chose difficile. Sans presse ni groupements d'opinion, le débat démocratique reste rudimentaire et laisse peu de traces. Valentin Jeanneret analyse avec Jean-Claude Rebetez les consultations organisées par Billieux et Andlau en 1814. Le simple fait qu'on pense à consulter les pères de famille est un héritage du récent passé français. Mais on ne peut pas encore parler de démocratie, au sens où elle s'est formalisée par la suite. Le nord de l'ancienne principauté est ruiné par le passage des troupes, alors que le sud a été épargné et ne reconnaît pas la légitimité du gourvernorat du baron d'Andlau. On y refuse donc de participer aux consultations, comme dans la Prévôté sous les Roches et dans la courtine de Bellelay, ces deux ensembles souhaitant ardemment partager la destinée de la Prévôté sur les Roches (ce que le commissaire fédéral leur accordera). Dans les régions qui se sont exprimées, la tendance est partout nettement favorable à la création d'un canton suisse.

Tobias Kaestli s'attache, quant à lui, à décrire les premiers temps du régime bernois. La domination de la ville sur les campagnes est totale, jusqu'à la Constitution libérale de 1831. Elle agit néanmoins avec circonspection, se préoccupant de l'état des routes et du développement de l'agriculture, par exemple. La religion catholique, majoritaire dans quatre districts et demi, est protégée. Le Code Napoléon est maintenu. Les aristocrates sont plus respectueux des particularités que les régimes démocratiques qui suivront.

Finalement le sort de l'ancien baillage du Birseck, cédé au canton de Bâle, intéresse André Salvisberg. L'intégration a manifestement été un échec, puisque les nouveaux Bâlois ont été les plus déterminés dans le mouvement qui a conduit à la séparation et à la création du canton de Bâle-Campagne.

Un appareil critique utile contribue à faire de cet ouvrage un incontournable sur ces années charnières, où le destin de l'ancienne principauté a basculé. La suite de l'histoire montrera que la solution imposée par le congrès de Vienne n'était pas viable à long terme, mais que les germes de l'éclatement du Jura étaient déjà bien présents, avec des situations et donc des sensibilités différentes dans le Nord et dans le Sud.